

CDR lignes

cdrignes@cfdtairfrance.com / 01 41 56 41 97



Roissy le 08 février 2007

Mr Jacques LAPORTERIE
Directeur délégué PNC / DP.GU

n/r : 02/07/02

Monsieur,

Suite à la réunion que nous avons eu le jeudi 08 février, nous prenons bonne note des propositions que vous avez formulées.

En ce qui concerne le LC :

Un calendrier de négociation d'une part, sur le contenu du protocole de service, et d'autre part sur l'aménagement des avions déjà en ligne et ceux à venir (A380).

Nous amènerons des propositions sur la redéfinition de l'intégration du CCP au service.

Ce calendrier débutera le 14 mars 2007 et devra aboutir à la mise à signature du dit protocole à la fin du mois d'avril.

En ce qui concerne le MC :

La conciliation sur les versions non protocolaires aura lieu, un avenant devra être proposé.

Un travail d'expertise (simulations informatiques) doit s'engager rapidement avec les services de production sur les problématiques de prises de repas pour les PNC et la priorisation des critères de construction des rotations.

L'ensemble de ces travaux devant s'effectuer dans un laps de temps identique à ceux du LC.

Au regard de ces propositions la CFDT suspend ses préavis de grève pour les 23 et 24 février.

Pour la section

T.LAVIGNE

Copies: Mme SELEZNEFF; Mr ROVETTO; Mr MALKA; Mr COLIN